



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations culturelles

Question écrite n° 33530

Texte de la question

M. Louis Giscard d'Estaing attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les dispositifs liés aux personnes bénévoles au sein des associations culturelles. En effet, une association culturelle contrôlée par les services de l'URSSAF s'est vue remettre en cause le principe de la participation des bénévoles que l'URSSAF envisage de requalifier en salariés. Les conséquences d'une telle mesure mettraient, d'une part en péril les activités de cette association en raison de son coût (240 bénévoles participent à l'organisation de ses manifestations) et instaureraient, d'autre part, un danger sur le principe même du système bénévolat-association, système fondamental du paysage culturel français. Il demande dans quelle mesure il serait possible d'élargir aux manifestations culturelles les dispositifs existant en faveur des associations sportives.

Données clés

Auteur : [M. Louis Giscard d'Estaing](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33530

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9138

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)